



RÈGLEMENTS OFFICIELS - LIGUE DES MARÉES DE MATANE - DIVISION 2

ARTICLE 1 - CAS NON PRÉVUS

1.1. Tout cas non prévu dans le présent règlement sera tranché par les entraîneurs et le directeur technique du club d'AS Matane

ARTICLE 2 - HORAIRE

2.1. Le comité de la ligue se réserve le droit de modifier l'horaire en tout temps.

2.2. Les matchs se déroulent durant les 30 dernières minutes de la pratique du mardi.

2.3. Les matchs peuvent être reporté dans les cas suivants :

- Pratique annulée
- Moins de 20 (vingt) joueurs dans la pratique
- En cas de pluie abondante

ARTICLE 3 - ATTRIBUTION DES POINTS

- Victoire : Dix (10) points
- Match nul : Cinq (5) points
- Défaite : Trois (3) points

ARTICLE 4 - CLASSEMENT

4.1. Le classement est établi individuellement, par joueur, en fonction des résultats cumulés au cours de la saison. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs joueurs, aucun processus de départage ne sera appliqué. Les joueurs concernés conserveront le même rang au classement.

ARTICLE 5 - DURÉE DES PARTIES ET ARRÊT DE JEU

5.1. Un match est d'une durée d'environ de quinze (15) minutes

5.2. Aucun temps est ajouté après les quinze (15) minutes de matchs

5.3. L'arbitre n'arrête jamais sa montre, sauf dans les situations suivantes :

- Lors d'une blessure grave
- Tout autre situation pouvant perturbé le match

ARTICLE 6 - ARBITRE

6.1. Un (1) arbitre sera assigné à chaque partie.

ARTICLE 7 - NOMBRE DE JOUEURS

7.1. Une équipe est composée d'au moins cinq (5) joueurs.

ARTICLE 8 - TERRAIN

8.1. Les terrains sont délimités par la ligne blanche



ARTICLE 9 - DISCIPLINE

- 9.1. Les remplaçants doivent demeurer sur leur banc.
- 9.2. Des sanctions seront infligées pour tout comportement antisportif avant, pendant ou après le match.
- 9.3. L'arbitre peut expulser tout spectateur au comportement antisportif. Si ce dernier refuse de quitter, le match sera arrêté
- 9.4. Quiconque est expulsé est automatiquement suspendu pour le match suivant.

ARTICLE 10 - COSTUMES

- 10.1. Les joueurs doivent porter un costume approprié et uniforme.
- 10.2. Le chandail des gardiens doit être de couleur contrastante à celle des chandails des autres joueurs.
- 10.3. Le port de protège-tibias est obligatoire.
- 10.4. Le port de bijoux n'est pas autorisé

ARTICLE 11 - SUBSTITUTION

- 11.1. Il n'y a aucune limite quant au nombre de substitutions,
- 11.2. Les changements se font aux deux (2) minutes
- 11.3. Un remplacement est effectué quand le ballon est hors du jeu.

ARTICLE 12 - SITUATION DE SUSPENSION

Tout joueur adoptant un comportement jugé inapproprié, antisportif ou irrespectueux pourra être suspendu pour le reste du match. En cas de suspension, le joueur concerné se verra attribuer zéro (0) point pour le match en question.

ARTICLE 13 - LOI DU JEU

Les matchs sont joués selon les Lois de la F.I.F.A., avec les adaptations suivantes propres à la Ligue des Marées de Matane

- Le match est d'une durée d'environ de quinze (15) minutes.
- La taille du ballon est de 3
- Les changements se font aux deux (2) minutes
- Le coup d'envoi est déterminé de manière aléatoire avant le début du match. L'équipe désignée commence la rencontre avec la possession du ballon.
- Tous les coups francs sont indirects. Le mur est placé à 5 enjambés du ballon
- Lors d'une touche, le joueur à la possibilité de faire une passe à un coéquipier ou de rentrer dans le jeu
- Le tacle glissé est permis dans la mesure où elle n'implique aucun risque de contact physique avec l'adversaire dans un rayon de plus ou moins un (1) mètre
- La règle du hors-jeu ne s'applique pas
- Lorsqu'un pied de but est accordé, le gardien de l'équipe bénéficiaire doit effectuer une passe à un coéquipier pour remettre le ballon en jeu.
- L'équipe adverse doit se positionner derrière la ligne du milieu de terrain jusqu'à ce que le ballon soit remis en jeu.